

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 13 mai 2026

REQUISITIONS DANS LE DOSSIER EN APPEL DIT DU FINANCEMENT LIBYEN

A l'issue de deux mois de débats devant la chambre des appels correctionnels, le parquet général de la cour d'appel de Paris a requis à l'encontre des prévenus :

- **Khalid Ali BUGHSAN :**
Une peine de 4 ans d'emprisonnement assorti du sursis, une peine de 4 millions d'euros d'amende, une peine d'interdiction de gérer pendant une durée de 10 ans avec exécution provisoire, et le refus de restitution du cautionnement d'un montant de 1 million d'euros ;
- **Alexandre DJOUHRI :**
Une peine de 6 ans d'emprisonnement assortie d'un mandat de dépôt, une peine de 4 millions d'euros d'amende, une peine d'interdiction de gérer pendant 15 ans ;
- **Thierry GAUBERT :**
Une peine de 2 ans d'emprisonnement avec aménagement ab initio sous le régime de la détention à domicile sous surveillance électronique avec exécution provisoire, une peine de 150 000 euros d'amende, une peine de 5 ans d'inéligibilité ;
- **Claude GUEANT :**
Une peine de 6 ans d'emprisonnement, une peine de 100 000 euros d'amende, la confiscation de la totalité de l'appartement situé à Paris, la restitution du bien immobilier situé à Durtal ;
- **Brice HORTEFEUX :**
Une peine de 4 ans d'emprisonnement dont 2 ans avec sursis et avec aménagement ab initio de la partie ferme sous le régime de la détention à domicile sous surveillance électronique avec exécution provisoire, 50 000 euros d'amende, une peine de 5 ans d'inéligibilité ;
- **Wahib NACER :**
Une peine de 4 ans d'emprisonnement, une peine de 2 millions d'euros d'amende, une peine de 5 ans d'interdiction de gérer avec exécution provisoire, une peine de 5 ans d'interdiction d'exercer l'activité de gestionnaire de patrimoine avec exécution provisoire, la confiscation des 3 assurances-vie et d'un véhicule ;

- Beshir SALEH :
Une peine de 6 ans d'emprisonnement assortie d'un mandat d'arrêt, une peine de 4 millions d'euros d'amende, une peine d'interdiction de gérer pendant 15 ans ;
- Nicolas SARKOZY :
Une peine de 7 ans d'emprisonnement, une peine de 300.000 euros d'amende et une peine d'inéligibilité pendant 5 ans ;
- Edouard ULLMO :
Une peine de 3 ans d'emprisonnement avec sursis, une peine de 150 000 euros d'amende, et une interdiction de gérer pendant 5 ans ;
- Eric WOERTH :
Une peine de 10 mois d'emprisonnement avec sursis et une peine de 3.000 euros d'amende.

Marie-Suzanne LE QUEAU

Contact presse

Alexia CUSSAC, magistrate chargée de la communication et de la relation presse

presse.ca-paris@justice.fr

+33 (0) 6 20 34 20 71